

#JEXPOSEUNARTISANDART

# J'EXPOSE

## UN ARTISAN D'ART





du geste à L'INNOVATION  
NOUVELLE-AQUITAINE

TOUS AVEC NOS ARTISANS

www.metiers-art.com

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

MA  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat  
NOUVELLE-AQUITAINE

France bleu

## Campagne de solidarité en Dordogne

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, lancent une action "J'expose un artisan d'Art" pendant les mois d'été.

Elles invitent les acteurs des territoires (communes, artisans, commerçants, offices de tourisme, hôtels, chambres d'hôtes...) qui disposent d'un point d'exposition ou de vente, à accueillir les créations d'un artisan d'art.

La mise à disposition de l'espace est à titre gratuit.

Cette action de solidarité permet de donner de la visibilité aussi bien à l'artisan d'art qui expose qu'à la structure qui accueille.

## Solidarité Entraide Générosité



Il s'agit de soutenir les artisans d'art qui sont en difficulté du fait de l'annulation pour cause de Covid 19, des salons, marchés, événements sur lesquels ils rencontrent habituellement leur public et leurs clients potentiels. L'espace est proposé à titre gratuit et aucune contrepartie financière ne sera demandée sur les ventes réalisées pour l'artisan dans votre magasin.

## Quelle démarche pour accueillir un artisan d'art ?

Quelle est la durée d'accueil de l'exposant ?

La durée minimum d'accueil est de 15 jours (renouvelables si les deux parties le souhaitent). La durée initiale doit être fixée dans la charte signée entre vous.

Quelle est la surface à mettre à disposition ?

Vous fixez en fonction de vos possibilités la surface accordée à l'exposition des créations de l'artisan d'art. Vous pouvez proposer d'exposer dans une vitrine en devanture, dans le magasin... le lieu doit être sécurisé et bien éclairé... Vous serez amené à préciser la surface dans le formulaire d'inscription.

Je peux choisir l'activité exposée ?

Vous pouvez spécifier vos préférences dans le formulaire d'inscription. Nous en tiendrons compte, en fonction des candidatures d'artisans d'art que nous recevrons. Privilégiez particulièrement la proximité pour qu'un client intéressé par un objet exposé puisse facilement rencontrer l'artisan d'art.

Je dois souscrire une assurance particulière ?

L'artisan d'art doit fournir à la CMA une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, couvrant les risques sur les expositions (en dehors du local professionnel) pour s'inscrire dans le projet.

L'artisan exposant est-il présent dans mon local ?

L'espace mis à disposition est seulement destiné à l'exposition de pièces. Toutefois, vous pouvez vous entendre sur des temps de présence, des animations, des démonstrations de savoir-faire avec votre artisan d'art : ce seront des atouts pour promouvoir votre activité et votre engagement dans cette action.



Un kit de communication est remis à la structure accueillante

Le kit de communication comprend :

- une affiche ;
- une vignette pour la devanture ;
- une affichette explicative dans le lieu d'exposition signalant que vous participez à un programme de solidarité pour soutenir un artisan d'art ;
- un cartel à poser devant les créations exposées pour identifier l'artisan d'art qui expose et l'espace d'exposition.

Pour avoir l'ensemble des informations pratiques & vous inscrire :

Pauline de Raymond-Cahuzac  
conseillère CMA24  
p.deraymond-cahuzac@cm24.fr  
[www.metiers-art.com](http://www.metiers-art.com)